

Événement

Réunion Nationale
des CPRIA : moteur de
croissance et d'attractivité
Page 2

Simplification administrative

Les risques liés à la
généralisation de la
facturation électronique
Page 2

Événement

Salon des Maires et
Collectivités locales :
l'U2P place l'économie
de proximité au centre
du développement des
territoires
Page 3

Formation

Apprentissage, trop c'est
trop !
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

U2P

Abonnez-vous aux
actualités de l'U2P sur [u2p-
france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez
l'actualité de l'U2P »

Election TPE : un enjeu pour la représentation des salariés des TPE

L'élection syndicale TPE permet à 5 millions de salariés des Très Petites Entreprises et d'employés à domicile, qui n'ont pas de représentant ni de CSE (Comité Social et Economique) au sein leur entreprise, d'être représentés, défendus et conseillés par les syndicats de leur choix.

« L'enjeu de cette élection est de faire en sorte d'avoir des salariés de nos entreprises dans les négociations et pas seulement des salariés des grandes entreprises. » a expliqué Michel Picon. Cette élection, qui a lieu tous les quatre ans, se tiendra du 25 novembre au 9 décembre 2024. Elle s'adresse à tout salarié(e) d'une entreprise de moins de 11 salariés ou employé(e) à domicile, en CDI, CDD ou en contrat d'apprentissage, en poste au mois de décembre 2023. L'élection TPE joue un rôle majeur dans la bonne conduite du dialogue social en France, pour prendre en compte les intérêts spécifiques des nombreux salariés des TPE. Voter, c'est choisir les syndicats par lesquels chaque salarié souhaite être représenté. Ces syndicats participent au dialogue social, négocient les conventions et accords collectifs au niveau interprofessionnel (pour tous les salariés) et au sein des branches (pour les salariés travaillant dans un même secteur d'activité) ; désignent des représentants dans les conseils de Prud'hommes pour défendre les intérêts des salariés en cas de conflit avec leur employeur et dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour



Table ronde organisée dans le cadre de la Réunion Nationale des CPRIA avec (de gauche à droite) : Jean-Christophe Repon, Vice-président de l'U2P, en charge du dialogue social ; Sophie Binet, Secrétaire générale de la CGT ; Cyril Chabanier, Président de la CFTC ; Frédéric Soullot, Secrétaire général de Force Ouvrière ; Michel Picon, Président de l'U2P ; François Hommeril, Président de la CFE-CGC ; Joséphine Cabanal, Trésorière confédérale de la CFDT.

conseiller et participer à l'amélioration des conditions de travail de chacun. Ils contribuent aussi à la gestion des organismes sociaux (sécurité sociale, assurance chômage, etc.). Les actions des syndicats ont des conséquences directes, très concrètes, sur la vie professionnelle : salaire, primes, temps de travail, congés, droit à la formation, etc. Les syndicats peuvent aussi agir en accompagnant un salarié pour une reconversion, ou encore en négociant avec l'employeur une meilleure participation à la mutuelle. Lors de la 12ème Réunion Nationale des CPRIA, le Président de l'U2P a exprimé le réel besoin dans les TPE

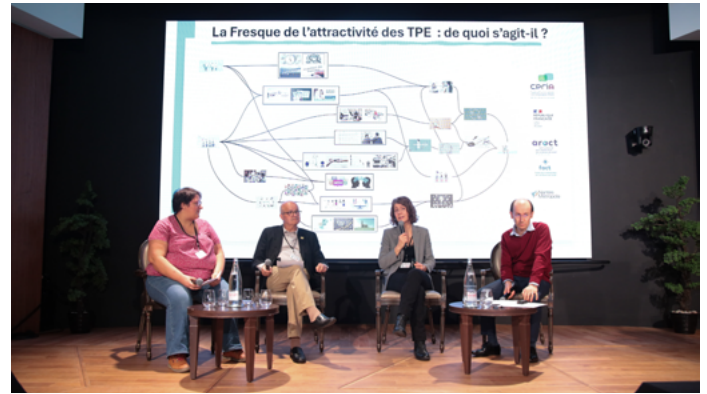
d'expliquer le dialogue social et ce qu'il peut apporter dans une entreprise. Ce dialogue organisé au niveau régional, est utile pour améliorer la cohésion entre les salariés d'une TPE et leur chef d'entreprise. Michel Picon a ajouté « Si nous n'arrivons pas à faire décoller la participation à ce vote, cette élection risque de ne pas être maintenue. On croit au dialogue social et ce qu'il peut apporter dans une entreprise. Il en va également de l'attractivité des entreprises, sur les emplois que l'on offre. » Un vote massif à l'élection TPE du 25 novembre au 9 décembre, c'est l'objectif qui a été fixé par les organisations syndicales de salariés et l'U2P. ●

12ème Réunion Nationale des CPRIA : le dialogue social, moteur de croissance et d'attractivité

Le 30 octobre dernier s'est tenue la journée annuelle consacrée à l'innovation par le dialogue social. Une rencontre qui a permis aux acteurs des CPRIA (Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat) de débattre et de partager leurs expériences.

La journée du 30 octobre dernier, 12ème Réunion Nationale des CPRIA, a été riche en échanges. Au programme de la matinée, se sont tenues deux tables rondes dont la première dédiée à une présentation d'initiatives communes à plusieurs CPRIA. En ouverture, une présentation de "Ma boîte Mon équipe" a été proposée, un dispositif mis en place par cinq régions. L'outil répond aux questions que se posent les employeurs et les salariés de l'artisanat en mettant à leur disposition des informations segmentées en cinq volets : le recrutement ; l'accueil et l'intégration ; l'organisation ; le parcours professionnel ; et pour finir des liens et ressources utiles. Parmi les autres initiatives présentées, celle de la "Fresque de l'attractivité des métiers",

proposant une analyse des motivations des jeunes à l'égard de la vie professionnelle et de la qualité de vie au travail. Le "Trophée Quali'Vie" a également été mis à l'honneur en tant que dispositif valorisant les actions en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail des entreprises de moins de vingt salariés. A travers le Trophée Quali'Vie, l'U2P, les CPRIA et les partenaires entendent valoriser les entreprises de l'Artisanat, du Commerce de Proximité et les Professions Libérales qui mettent en place des actions visant à concilier le bien-être des salariés avec la performance de l'entreprise. Les lauréats des sept régions participantes ont été révélés cette même journée du 30 octobre sur le thème "l'humain au cœur du métier". Les



bonnes pratiques se sont succédées et ont été partagées entre les CPRIA. Un point de situation a également été réalisé sur le dispositif d'activités sociales, culturelles et sportives PROXIMEO en région. Pour clôturer la matinée, une seconde table ronde a été consacrée aux actions mises en place par les CPRIA afin de contribuer à la connaissance du scrutin TPE par les salariés

et employeurs afin de favoriser le vote. L'après-midi a également été consacré à l'élection TPE pour rappeler les enjeux de ce scrutin et l'importance d'un dialogue social adapté aux TPE. Cet objectif partagé par l'U2P et les organisations syndicales de salariés a fait émerger des échanges et débats sur scène (photo et détails page 1). ●

Les risques liés à la généralisation de la facturation électronique

La réforme de la facturation électronique qui doit progressivement amener toutes les entreprises à dématérialiser leurs échanges commerciaux*, est l'exemple type d'un chantier de simplification à risque. L'U2P a demandé au gouvernement de reprendre le chemin de la concertation.

Derrière l'objectif prétendu d'une amélioration des délais de paiement et d'une rationalisation des circuits de facturation autour de cette réforme, se cachent des écueils comme une complexité administrative accrue et/ou un coût supplémentaire à la charge des entreprises. C'est pourquoi dès le lancement de ce chantier, l'U2P s'est attachée à vérifier que la réforme n'ait pas un impact négatif sur l'organisation et l'écosystème des petites entreprises. De fait, la possibilité

prévue initialement de recourir à une plateforme publique de facturation, gratuite, était un facteur d'acceptabilité de la réforme. Or, force est de constater que le processus de concertation entre l'Etat et les représentants des entreprises a été interrompu au profit d'arbitrages unilatéraux. Le portail public qui devait proposer une plateforme gratuite de facturation sera en fait limité à un rôle d'annuaire et de concentrateur de données. En d'autres termes, les entreprises n'auront d'autre choix que de

recourir à des plateformes de dématérialisation privées pour se conformer à leurs obligations légales. Elles devront ainsi opérer un choix de prestataire dans un paysage complexe comptant déjà plus de 70 plateformes de dématérialisation privées et dont la liste est appelée à s'allonger. La réalité de terrain des plus petites entreprises a été totalement ignorée et les objectifs de simplification et de réduction des coûts ont échoué. Dans ce contexte, l'U2P demande instamment au gouvernement

de suspendre les dernières décisions et de reprendre le chemin de la concertation. Dans le cas contraire, le gouvernement s'orienterait délibérément vers l'instauration d'une complexité supplémentaire à l'inverse de l'objectif annoncé.

*Le 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront être en mesure de réceptionner des factures dématérialisées. Le 1er septembre 2027, les TPE-PME et micro-entreprises devront être en mesure également d'émettre des factures dématérialisées. ●

Salon des Maires et Collectivités locales : l'U2P place l'économie de proximité au centre du développement des territoires

La participation de l'U2P au Salon des maires et des collectivités locales du 19 au 21 novembre 2024 est motivée par la volonté d'une part de débattre des priorités concrètes des entreprises de proximité, et d'autre part de renforcer le dialogue avec les élus locaux.

Les problématiques des communes et des collectivités locales sont intimement liées à celles des artisans, des commerçants et des professions libérales, qui contribuent au premier chef au dynamisme économique, à la création d'emplois non délocalisables et au maintien du lien social dans les territoires. L'U2P et ses confédérations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL, CNATP) accueilleront le public au sein du pavillon 2.2, espace E16. Au-delà des rencontres qui pourront se

dérouler sur place, les trois journées seront rythmées par l'organisation sur un plateau de télévision d'une trentaine de mini tables rondes, retransmises en direct sur les réseaux sociaux de l'U2P. Responsables de l'U2P et de ses organisations affiliées, ministres, parlementaires, élus locaux et experts se succèderont ainsi pour ouvrir de nouvelles perspectives sur de multiples sujets : porteurs de projet, changement climatique, découverte des métiers, difficultés de recrutement,

simplifications, apprentissage... L'U2P organise en parallèle une conférence intitulée : « Le rôle des TPE dans le développement économique des territoires », avec la participation notamment du Président de l'U2P, de Françoise Gatel ministre déléguée à la Ruralité, à l'Artisanat et au Commerce, de Nicolas Portier auteur d'une étude sur ce sujet, de Laurence Porte, Vice-Présidente de l'Association des Petites Villes de France-APVF, Maire de Montbard (Côte d'Or), de

Louis Pautrel, Membre du Bureau de l'Association des maires ruraux de France-AMRF, Président de l'AMR35 et Maire de Le Ferré (Ille-et-Vilaine) et de Diane Gallais, Directrice adjointe du programme Action Cœur de Ville à l'Agence nationale de la cohésion des territoires-ANCT. Rendez-vous le mercredi 20 novembre de 16h à 17h, Pavillon 4, salles 401 et 402. Retrouvez le programme de l'U2P et inscrivez-vous à l'événement : <https://urls.fr/7Jxoe6>. ●

Apprentissage : trop c'est trop !

L'U2P a pris pour la seconde fois la parole sur l'apprentissage en octobre dernier. Les semaines passent et le gouvernement campe sur ses positions concernant l'accompagnement financier des entreprises qui forment des apprentis. A l'inverse de Robin des bois, il s'apprête à réduire les aides aux petites entreprises pour pouvoir continuer à servir les plus grandes.

Faut-il rappeler que les entreprises de moins de 11 salariés, qui ont toujours formé de nombreux apprentis sans attendre la réforme de 2018, ont été accompagnées jusqu'à 8.000 euros la première année d'apprentissage avant la réforme de 2018. Après 2018, on a commencé par leur supprimer les aides au-delà de la première année. On a ensuite limité l'accompagnement à 6.000 euros et demain le gouvernement prévoit de l'abaisser encore à 4.500 euros. Trois coups de rabot successifs qui montrent que les gouvernants naviguent à vue, considèrent l'apprentissage comme une variable d'ajustement budgétaire et ne prennent pas en compte les spécificités des plus petites

entreprises. De leur côté, les entreprises de plus de 250 salariés se sont vues attribuer au détour de la pandémie, la même aide à l'apprentissage que celle accordée aux petites entreprises. Vu du gouvernement, l'entreprise du CAC 40 aurait donc autant besoin de 6.000 euros pour former un apprenti qu'une TPE dans les territoires. Cette situation est particulièrement injuste pour les chefs d'entreprises de proximité qui forment les deux tiers des apprentis du pays, qui sont le poumon économique des territoires et qui maintiennent l'emploi là où les grandes entreprises délocalisent. L'U2P est outrée de cet acharnement contre les petites entreprises auxquelles on veut par ailleurs

imposer une augmentation des charges sociales, un plus large assujettissement des salaires des apprentis aux charges sociales et une augmentation de la prise en charge des arrêts de travail. Le Président de l'U2P a ajouté : « Ça suffit ! Nous demandons simplement au gouvernement de pérenniser l'accompagnement des entreprises de moins de 250 salariés qui forment des apprentis. Et tant mieux s'il peut le faire aussi pour les grandes entreprises, mais il ne doit pas toucher à l'accompagnement des petites entreprises. Préservons-nous d'une nouvelle flambée de contestation sociale au moment où le pays a tant besoin d'apaisement. » Prenons garde à ne pas rallumer un sentiment

d'injustice tel que celui qui a enflammé les gilets jaunes et à ne pas pénaliser cette filière de formation qui contribue tant à l'insertion professionnelle des jeunes et donc à la création d'emploi. L'exclusion des entreprises de plus de 250 salariés de l'aide à l'apprentissage permettrait d'économiser 850 millions d'euros (source Igas), et si seules les entreprises de moins de 50 salariés étaient éligibles, le seuil du milliard d'économies serait dépassé. L'U2P enjoint donc le gouvernement à privilégier la prise en charge des formations qui produisent la plus grande valeur ajoutée en matière d'insertion professionnelle, et ainsi d'accompagner en priorité les TPE. ●

Les Brèves

Les organisations patronales s'unissent contre la hausse du coût du travail. L'augmentation du coût du travail par la réduction des allègements de cotisations est une menace réelle pour l'emploi et la performance économique des entreprises de proximité. C'est pourquoi l'U2P s'est unie au MEDEF, à la CPME, à la FNSEA et à l'UDES autour d'une position commune d'organisations patronales contre une hausse du coût du travail, dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de loi de Financement de la sécurité sociale pour 2025. Pour lire la tribune commune: <https://urlz.fr/sR4E>

Non au matraquage fiscal des hôtels, cafés, restaurants. Le GHR (Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France) a publié un communiqué de presse dénonçant le matraquage fiscal face à des projets de loi qui prévoient de nouvelles taxes sur les entreprises, notamment des augmentations de la taxe de séjour et des taxes sur la consommation d'eau des touristes. Ces mesures visent à faire porter le poids de la dette française sur les visiteurs, ce qui pourrait nuire à la compétitivité des destinations touristiques françaises. Le GHR appelle à une concertation avec les acteurs du tourisme pour trouver des solutions plus équitables, comme faire contribuer les meublés de tourisme à la TVA et aux charges sociales. Catherine Quérard, Présidente du GHR, insiste sur la nécessité de défendre les intérêts des entreprises lors de rencontres avec les responsables gouvernementaux.

Le 49ème Congrès de la CNAMS Nationales s'est tenu les 3 et 4 novembre derniers à Saint-Malo. Le congrès a

été ouvert par Françoise Gatel, ministre de la Ruralité, de l'Artisanat et du Commerce, en présence de 200 chefs d'entreprise. Lors de cet événement, Laurent Munerot a été très largement réélu président, accompagné d'un conseil d'administration renouvelé avec trois nouveaux membres. Les échanges ont porté sur les enjeux et le rôle de la CNAMS, le dialogue social, la cybersécurité et l'absentéisme. La CNAMS, membre fondateur de l'U2P, a réaffirmé son engagement pour valoriser l'artisanat et les services comme piliers de l'économie française.

Rencontre de l'U2P avec la Commission des affaires sociales sur le PLFSS 2025. Michel Picon a rencontré mardi 5 novembre 2024 la Rapporteuse générale de la Commission des affaires sociales du Sénat, Madame Elisabeth Doineau, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 dont l'examen a commencé au Sénat le 13 novembre. Cette audition a été l'occasion de rappeler l'opposition de l'U2P à deux articles du projet de loi : d'une part l'article 6, relatif aux exonérations de cotisations sociales, car il prévoit une diminution substantielle du taux d'exonération au niveau du SMIC et la réintégration, dans le calcul de la réduction générale, de la prime de partage de la valeur, alors que celle-ci en était exclue jusqu'à présent. D'autre part, l'article 7 qui prévoit un renchérissement du coût du travail d'un apprenti. Michel Picon a souligné également la revendication de l'U2P, dans le cadre du PLF 2025, de maintenir l'aide à l'embauche d'un apprenti au niveau de 6000 euros pour les entreprises qui emploient moins de 250 salariés. ●

Sur les réseaux sociaux

Le V-Pt de l'@U2P_france @LMunerot est intervenu ce matin au ministère du Travail à propos des aides accordées aux employeurs d'apprentis : « il ne faut pas casser la belle dynamique de l'apprentissage et cibler l'accompagnement sur les entreprises de moins de 250 salariés. ».

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 22 octobre 2024

L'Agenda

18 octobre

Entretien du Secrétaire général de l'U2P avec l'Inspection Général des Finances (IGF) dans le cadre des missions inter-inspections sur les simplifications pour les entreprises.

21 octobre

Déplacement du Président de l'U2P en Occitanie, à Montpellier.

22, 29 octobre, 8 et 14 novembre

Participation des Vice-présidents de l'U2P, Jean-Christophe REPON et Christophe SANS, et du Secrétaire général de l'U2P, aux réunions de négociation sur l'assurance chômage et sur l'emploi des seniors.

23 octobre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à la remise de la Légion d'Honneur à Jean-Christophe REPON, à Toulon.

25 octobre

Participation du Président de l'U2P au vernissage de la quatrième édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France, au Palais de l'Élysée.

30 octobre

Réunion nationale des CPRIA, Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'artisanat, à l'Hôtel des Arts et Métiers, à Paris.

4 novembre

Participation du Président de l'U2P au Congrès de la CNAMS à Saint-Malo.

5 novembre

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une table ronde organisée par la Rapporteuse Générale de la Commission des affaires sociales du Sénat sur le PLFSS 2025.

Entretien téléphonique du Président de l'U2P avec Antoine Armand, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

13 novembre

Réunion du Conseil exécutif de l'U2P. Intervention du Chef de la mission interministérielle « Simplification et modernisation des formalités d'entreprise et de la publicité légale ».



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 novembre 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage